

Zeitschrift: Horizons : le magazine suisse de la recherche scientifique
Herausgeber: Fonds National Suisse de la Recherche Scientifique
Band: - (2001)
Heft: 48

Artikel: Sept d'un coup
Autor: Giussani, Bruno
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-556040>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Bruno Giussani
(bruno@giussani.com) est spécialiste
des nouveaux médias.

Sept d'un coup

La récente décision de l'ICANN d'introduire sept nouveaux «domaines» va sérieusement augmenter la confusion dans la géographie de l'Internet, et déclencher une avalanche de litiges juridiques.

L'ICANN (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers) est l'organisme chargé, par le gouvernement américain, de trouver une solution au plus grand problème logique contemporain: mettre de l'ordre dans le chaos de l'Internet. Après de longues discussions, l'organisation a approuvé dernièrement sept nouveaux domaines qui iront s'ajouter aux populaires «.com», «.net», «.org» (et à quatre autres dont l'usage est plus limité).

Il s'agit de: «.aero», destiné aux compagnies aériennes et géré par la SITA, la Société internationale de télécommunications aéronautiques; «.biz», pour les sociétés commerciales; «.coop», pour les coopératives (géré par l'alliance des coopératives américaines); «.info», pour les sites d'information; «.museum», pour les musées et galeries; «.name», pour les sites personnels, et «.pro» pour les sites professionnels.

La lecture de cette liste dévoile déjà la confusion qui attend les internautes quand les premières adresses utilisant ces domaines (tels «ubs.biz», «swissair.aero» ou «giussani.name») vont apparaître, vers la fin de l'année. Quelle est l'exacte différence entre «.biz», «.pro», et l'existant «.com», par exemple? Et comment pousser ceux qui utilisent aujourd'hui un domaine en «.com», tels le «New York Times», vers l'utilisation de «.info»?

L'ICANN avait une chance unique de nettoyer au moins une partie du désordre qui caractérise actuellement les noms de domaine sur l'Internet, mais elle ne l'a pas saisie. L'organisation avait reçu 120 propositions de nouveaux domaines. La méthode suivie n'a pas été claire,

le rapport d'évaluation était flou. On ne comprend pas très bien la nécessité d'un domaine comme «.coop», qui semble destiné à un usage interne américain, alors que plusieurs propositions d'intérêt général n'ont pas été retenues.

Par exemple, l'Organisation mondiale de la santé avait plaidé pour l'introduction du suffixe «.health», qu'elle se proposait de gérer. Ceci aurait permis un bien meilleur contrôle de la qualité de l'information médicale sur le Web, puisque seulement les sites approuvés par l'OMS auraient pu utiliser des noms arborant ce domaine. De la même façon, utiliser «.kids» pour les sites destinés aux enfants en-dessous d'un certain âge, ou forcer les sites pornographiques à se signaler par un «.xxx», aurait certainement aidé à clarifier la géographie du réseau.

Les choix de l'ICANN vont en revanche jeter de l'huile sur le feu du cyber-squatting (l'usurpation de noms de sociétés ou personnalités connues) et donner du travail supplémentaires aux avocats et aux centres d'arbitrage, tels celui de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, basée à Genève. Les médiateurs de l'OMPI ont jusqu'ici jugé un millier de cas controversés, en ordonnant à des cybersquatters de retourner le nom de domaine «madonna.com» à la chanteuse et une centaine de variations du nom Harry Potter (tels «findharrypotter.com» ou «harrypottermovie.com») à la compagnie cinématographique Warner Bros. Le chanteur Sting, qui réclamait «sting.com», a par contre été éconduit, parce que le mot «sting» est considéré «mot courant de la langue anglaise».

Comme si cela ne suffisait pas, des pays dont les domaines nationaux (tels «.ch» pour la Suisse) ont une signification commerciale possible ont commencé à les monnayer. L'île de Tuvalu par exemple vend des noms de domaine en «.tv» aux chaînes de télévision, la Moldavie propose «.md» aux médecins («medical doctor» en anglais), tandis que le Laos vise les entreprises de Los Angeles («.la»).

B.G.